



Réf. Farde e-Assemblées : 2587197

N° OJ : 110

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/05/2024

Objet : Institut Culturel d'Architecture Wallonie-Bruxelles (ICA) asbl.- Subside : 15.972,00 EUR.

Le Conseil Communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu la demande de Institut Culturel d'Architecture Wallonie-Bruxelles (ICA) A.S.B.L. d'un subside de 15.972,00 EUR pour le développement d'un film d'animation autour de la publication pédagogique 'Architectuur leert bij' ;

Considérant qu'en 2022 la Ville a subventionné la traduction en néerlandais de la publication pédagogique « L'architecture fait l'école buissonnière » ;

Considérant que cette publication vise à sensibiliser les élèves à l'importance de l'architecture, au cadre de vie et à l'architecture contemporaine, à favoriser leur esprit critique et à stimuler leur implication dans la construction d'un environnement urbain durable et esthétique ;

Considérant que la publication peut être utilisée par les enseignants pour animer un atelier sur ces thématiques en classe ;

Considérant qu'en 2023 la Ville a subventionné une série d'ateliers pour l'enseignement maternel, primaire et secondaire dans ses écoles néerlandophones ;

Considérant que le film d'animation est la pièce finale de ce projet ;

Considérant que le film d'animation « Architectuur leert bij » est destiné à être largement diffusé dans les écoles néerlandophones de Bruxelles à partir de septembre 2024, en même temps que le cahier d'activités « Architectuur leert bij » ;

Considérant qu'ainsi tout enseignant de la Ville de Bruxelles peut donner un cours sur la publication ;

Considérant que le film présentera le contenu et la philosophie de la publication et fournira des suggestions pour son utilisation en classe, destinée aux écoles maternelles, primaires et secondaires ;

Considérant que la subvention servira à la direction créative et artistique, à la coordination de la production, à l'illustration et à l'animation vidéo, à la conception sonore et au transfert des droits son et image ;

Considérant que les crédits sont disponibles à l'article 93006/33202 du budget ordinaire 2024 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1 : Le principe d'octroyer un subside de 15.972,00 EUR à Institut Culturel d'Architecture Wallonie-Bruxelles (ICA) A.S.B.L. pour le développement d'un film d'animation autour de la publication pédagogique 'Architectuur leert bij' est approuvé.



Article 2 : La dépense dont question à l'article 1 sera financée par la trésorerie.

Article 3 : Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :

[Demande de subside \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Devis \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)